

Mis en ligne le mardi 30 octobre 2018

N°23 - Acquisition des parcelles bâties situées aux 8 et 14, Avenue de Nice, propriété de l'établissement public foncier Provence Alpes Côte d'Azur (E.P.F. P.A.C.A) - délibération annulant et remplaçant la délibération du 5 avril 2018

Rapporteur Mme Nérini

Mme NERINI : C'est l'acquisition de locaux d'ENEDIS qu'on avait déjà passée en Conseil Municipal. Mais, on a eu une erreur de TVA sur les frais d'éviction donc on doit repasser la délibération, avec un prix de terrain à 1 013 976 euros et 150 000 euros d'indemnités d'éviction.

M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de procéder au vote.